

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALHERBASSE DU MARDI 24 MAI 2022 A 19H A L'ESPACE HAUTE HERBASSE DE MIRIBEL

Présents (12) : M. VASSY Jean-Louis, Mme BESSON Isabelle, M. CHARVAT Patrick, M. ROLIN Jérôme, Mme POUGET-MATHIEU Régine, M. DUC Bernard, Mme JANTON Joëlle, M. GAUDENECHÉ Patrice, M. PAQUIEN Lionel, Mme BARRIER Marie-Agnès, Mme DUC Gwendoline, M. BRET Vincent

Pouvoirs (4) :

M. CLET Benjamin ayant donné pouvoir à Mme POUGET-MATHIEU Régine
Mme RONGY Marie-Madeleine ayant donné pouvoir à Mme BESSON Isabelle
Mme SAUREL Nelly ayant donné pouvoir à M. CHARVAT Patrick
Mme MARION Isabelle ayant donné pouvoir à M. VASSY Jean-Louis

ABSENTS (3) : CARRERE Alexandra, M. RODRIGUEZ Richard, M. MARY Claude

Secrétaire de séance : M. CHARVAT Patrick

1/-Approbation du nouvel ordre du jour :

- Réforme de la publicité des actes à compter du 1^{er} juillet 2022
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour du mobilier urbaine
- Cotisation à mémoire de la Drôme
- Augmentation des loyers à compter du 1^{er} mars 2022
- Augmentation des loyers à compter du 1^{er} juillet 2022

2/- APPROBATION DU PV du 8 AVRIL 2022

4/- RÉFECTION DES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION DELIBERATION N° 37 du 8 AVRIL 2022 A RAPPORTER –

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la réfection des toitures des bâtiments communaux dont l'estimatif est de : **178 711,79 € H.T.** Il propose de solliciter tous les organismes financeurs à savoir : le DÉPARTEMENT, l'ÉTAT dans le cadre de la DETR, la RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES.

Ces travaux consistent à la réfection des toitures de bâtiments communaux des communes déléguées de Montrigaud et de St Bonnet de Valclérieux:

- *Ancienne école de Montrigaud,*
- *ancienne mairie et poste de Montrigaud*
- *salle des fêtes de Montrigaud,*
- *Mairie et préaux de St Bonnet de Valclérieux,*
- *local technique de St Bonnet de Valclérieux,*
- *Ancienne école de St Bonnet de Valclérieux,*

5/- ONF : PROGRAMME 2022 DES TRAVAUX A RÉALISER EN FORET COMMUNALE : Demande de subvention auprès du Conseil Régionale et du CD26

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2022

La nature des travaux est la suivante :

- Ouverture de cloisonnement sylvicoles - Dépressage et nettoyage en plein de jeune peuplement feuillu de 3 à 6 m
- Intervention en futaie irrégulière combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoyage, dépressage et intervention sur les perches et remise en état, Feuillus ou mixte
- Ouverture de cloisonnement sylvicoles - Dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ Dépenses subventionnables travaux _____ 21 430 €

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional _____ 6 429 €

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26 _____ 6 429 €

* Montant total des subventions _____ 12 858 €

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés _____ 8 572 € H.T

6/- SUBVENTION A L'ASSOCIATION FESTIGRANGE POUR LA MANIFESTATION DU 11 JUIN 2022

M. Le Maire propose de leur allouer la somme de 150 € comme pour les autres associations communales.

7/- VIREMENT DE CRÉDITS POUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION FESTIGRANGE

Virement de crédits pour alimenter l'article des subventions.

8/- CONVENTION GDS

Monsieur le Maire explique que la section apicole du GDS 26 propose aux communes un conventionnement de façon à ce qu'elles prennent à leur charge le reste à payer du propriétaire.

La convention a pour objet :

- de promouvoir une collaboration entre les 3 partenaires et marquer la volonté commune d'agir pour la protection des abeilles
- de définir entre les parties signataires la consistance du partenariat qui les rassemble ainsi que les conditions de sa mise en œuvre.

Les modalités de prise en charge sont les suivantes :

		Prise en charge par :			
		La mairie de Valherbasse	Le Conseil Départemental	La SAGDS26 (apiculteurs)	La Communauté de Communes
Zone financée par un EPCI	Particulier qui signale un nid sur son terrain	75 €	20 €	0 €	Complément
	Apiculteur adhérent qui signale un nid sur son terrain	25 €	20 €	50 €	Complément
	Terrain d'une entreprise / commune	Totalité facture prise en charge par l'entreprise ou la commune (pas de coût administratif GDS ni aide Département)			

Le montant de l'aide versée par la mairie de Valherbasse à la SAGDS26 sera calculé en fin d'année sur justificatifs du nombre de nids effectivement détruits sur le territoire de la communauté d'agglomération, et dans la limite de l'enveloppe financière votée pour cette opération, soit 300 € TTC

Au cours de la campagne de destruction des nids, soit de mars à fin novembre, un bilan mensuel des destructions de nids (localisations et coûts) sera adressé à la mairie de Valherbasse par la SAGDS26 afin de vérifier la consommation de l'enveloppe pour la destruction des nids.

En cas de consommation de la totalité de l'enveloppe avant la fin de la période de destruction, une communication par la SAGDS26 et à destination des particuliers est à prévoir afin d'annoncer l'arrêt de la prise en charge du coût de destruction des nids.

9/ PUBLICATION DES ACTES

M. Le Maire propose la publication sur support papier à compter du 1^{er} juillet 2022.

10/- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR DU MOBILIER URBAIN

A rapporter au prochain conseil du mois de juin car devis reçus tardivement

11/- COTISATION A L'ASSOCIATION MÉMOIRE DE LA DROME

La commune décide d'adhérer à l'Association Mémoire de la Drôme : Cotisation 70 €/an

12/- AUGMENTATION DES LOYERS AU 1^{er} MARS 2022

Augmentation de 1,61 % au 1^{er} mars 2022

13/- AUGMENTATION DES LOYERS AU 1^{er} JUILLET 2022

Augmentation de 1,61 % au 1^{er} juillet 2022

14/- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR ACHAT D'UN RADAR pédagogique

Subvention de 2509 € du Département pour l'achat d'un radar pédagogique dont l'installation est prévue au Bourg à Montrigaud

QUESTIONS DIVERSES

- **Élections législatives : 12 et 19 JUIN de 8 H à 18 H dans chaque mairie (Dispositif identique aux Présidentielles)**

- **Actions santé en Haute Herbasse :**

Démission de M. Mathieu Courtial, coordinateur de santé en Haute Herbasse effective au 1^{er} juillet. Recherche d'une personne ayant une qualification dans le médicosocial.

L'AG sera le jeudi 9 juin à 20 H 30 salle des fêtes de Crépol.

- **défibrillateurs** : Une formation est prévue courant juin à la salle des fêtes de Miribel (Après 17H30)

- **TRAVAUX DE VOIRIE** : En cours sur Montrigaud, chemin de l'étang, chemin limitrophe avec Miribel, chemin du Glanon, Reprofilage de l'allée des vignes, tapis d'enrobé chemin du château d'eau, chemin potrou, chemin du chêne, sur St Bonnet avec le chemin de la fontaine, chemin du sout, carrefour des pourpaux, des Bonnes mâtées avec enrobé, et chemin vers chez Mme Bret ainsi que chemin Tenchon. Tous les travaux seront terminés dans une quinzaine de jours

- **Sentier pédagogique** autour de l'étang Joanna Maria à remettre en état

-M. Le Maire informe que nous avons missionné le CAUE pour 4 scénarios possibles

- agrandissement de la mairie actuelle,

- ancienne école entièrement dédiée aux services publics

- ancienne école avec utilisation partielle du bâtiment

- Nouvelle mairie sur le site Intercommunal

- Information concernant l'avancement des aménagements du commerce de St Bonnet de Valclérieux

- Débat sur la collecte des déchets verts des cimetières

- A compter du 1^{er} juillet 2022 embauche d'un nouvel agent pour 32H/semaine réparties entre SIVOS, SIVU, Mairie de St Laurent d'Onay et Valherbasse (Miribel)